

**Adhérents - Membres Associés
Composantes d'un membre institutionnel**

- COORDONNEES -

Membre institutionnel de tutelle.....
Nom de la composante.....
Adresse
CP Ville
Tél Fax
Email@.....
Site Internet
N° de SIRET Code APE

- DIRIGEANT -

Nom / Prénom
Fonction
Tél
Email

- AUTRE CONTACT -

Nom / Prénom
Fonction
Tél
Email


- DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE

Présentation en quelques lignes
.....
.....

Activités principales
.....
.....
.....
.....

Année de création __/__/__ Effectif
Certifications / Qualité
Brevets

- J'accepte de mettre à la disposition du Pôle des pièces pour valoriser mon entreprise sur les salons.
 J'autorise le PmT à communiquer ces informations
A l'exception des informations suivantes :

 Merci de bien vouloir nous transmettre :
- une plaquette de votre entreprise (à joindre avec votre bulletin d'adhésion).
- votre logo par mail à : contact@polemicrotechniques.fr

Je souhaite adhérer à l'association Pôle des microtechniques et accepte en conséquence :

- de payer la cotisation annuelle
- de signer la charte d'engagement de confidentialité (voir en annexe).

DETERMINATION DE LA COTISATION

Plusieurs grands organismes de recherche et de formation (l'université de Franche-Comté, l'ENSMM, l'UTBM, le CNRS, ...) adhèrent au Pôle des microtechniques en tant que membres institutionnels. Les composantes de ces institutions (équipes de recherche, laboratoires, instituts, établissements...) peuvent participer activement à la vie du Pôle et adhérer à l'association en qualité de **membre associé** (sans droit de vote).

L'organisme de tutelle étant déjà adhérent en tant que membre institutionnel, la cotisation des composantes pour 2012 est fixée à un montant préférentiel de :

358,80 € TTC

MODE DE REGLEMENT

(une facture acquittée vous sera envoyée à réception du règlement)

- par chèque bancaire à l'ordre du « Pôle des Microtechniques »
- virement bancaire – Titulaire du compte : Association Pôle des Microtechniques

Code Banque	Code guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
12506	20049	55025520456	75	Besançon Entreprises

Fait àle
Cachet et signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « *Je souhaite adhérer* »

Adhérents – Membres Associés Composantes d'un membre institutionnel

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de l'action collective du Pôle.

1 – L'adhésion à l'association Pôle des microtechniques

L'association **Pôle des microtechniques** a la responsabilité de rassembler les acteurs agissant au sein du Pôle de compétitivité des microtechniques, d'organiser la gouvernance et le pilotage des actions et projets du Pôle.

L'association est constituée de plusieurs catégories de membres dont celle des membres associés, entreprises industrielles ou de service intervenant hors du champ des microtechniques ou de façon marginale ou encore composantes (laboratoires, instituts,...) de grands organismes déjà membres institutionnels du Pôle.

L'adhésion à l'association confère aux membres associés le droit de participer aux activités et projets du Pôle mais leur impose aussi des principes à respecter formulés dans la présente Charte d'engagement. L'acquisition de la qualité de membre associé est subordonnée à l'agrément du Bureau de l'association, au règlement d'une cotisation annuelle et à la signature de la Charte d'engagement.

2 – La participation active et solidaire aux actions et projets de l'association

Les membres de l'association acceptent de contribuer activement à la réussite des actions et projets du Pôle des microtechniques. Ils acceptent de collaborer ensemble pour assurer le développement économique régional et ainsi faire gagner collectivement, les entreprises, les laboratoires, les centres de formation et de transfert.

Les membres de l'association s'engagent à :

- contribuer et participer activement et effectivement aux travaux collectifs de l'association et s'impliquer dans les projets du Pôle ;
- participer aux réunions organisées par l'association : assemblée générale, réunions d'avancement des projets, rencontres et séminaires... ;
- fournir toute information utile pour la réussite des projets ;
- promouvoir le Pôle des microtechniques et ses activités et contribuer aux actions collectives de lobbying.

3 – Le respect de principes déontologiques

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques s'engagent en outre à respecter les principes déontologiques suivants :

- agir de façon professionnelle notamment par la formalisation des accords, le respect des engagements, le respect des contraintes (plannings, échéances, rendez-vous...), la bonne circulation de l'information utile... ;
- respecter la confidentialité des travaux développés par le Pôle et celle des propos tenus au sein de l'association ;
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

4 – Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus.

Le Bureau de l'association Pôle des microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes

Fait en double exemplaires, à Besançon, le

Pour le Pôle des microtechniques
Le Directeur

Pour l'entreprise adhérente
(Nom, prénom, Entreprise, Qualité)
*Faire précéder la signature de la mention manuscrite
"Oui, je m'engage"*

Merci de bien vouloir nous retourner ces documents complétés et signés à :
Pôle des Microtechniques – 18 rue Alain Savary – 25000 Besançon
ou par mail à : contact@polemicrotechniques.fr